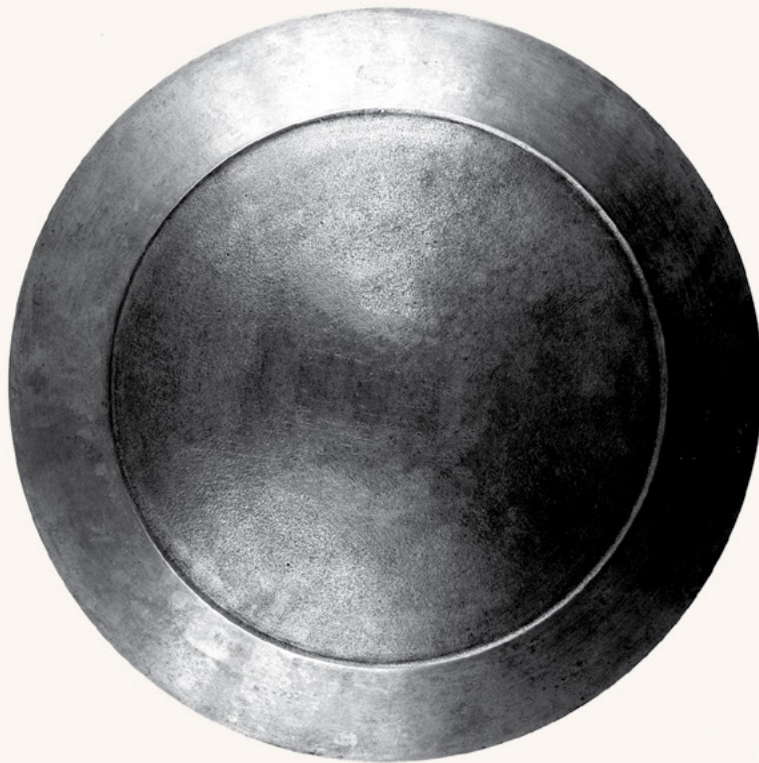


Avril 2025



Le bouclier anti-austérité



L'APTS
EN ALERTE

Le bouclier anti-austérité

RETOUR SUR LE DERNIER BUDGET

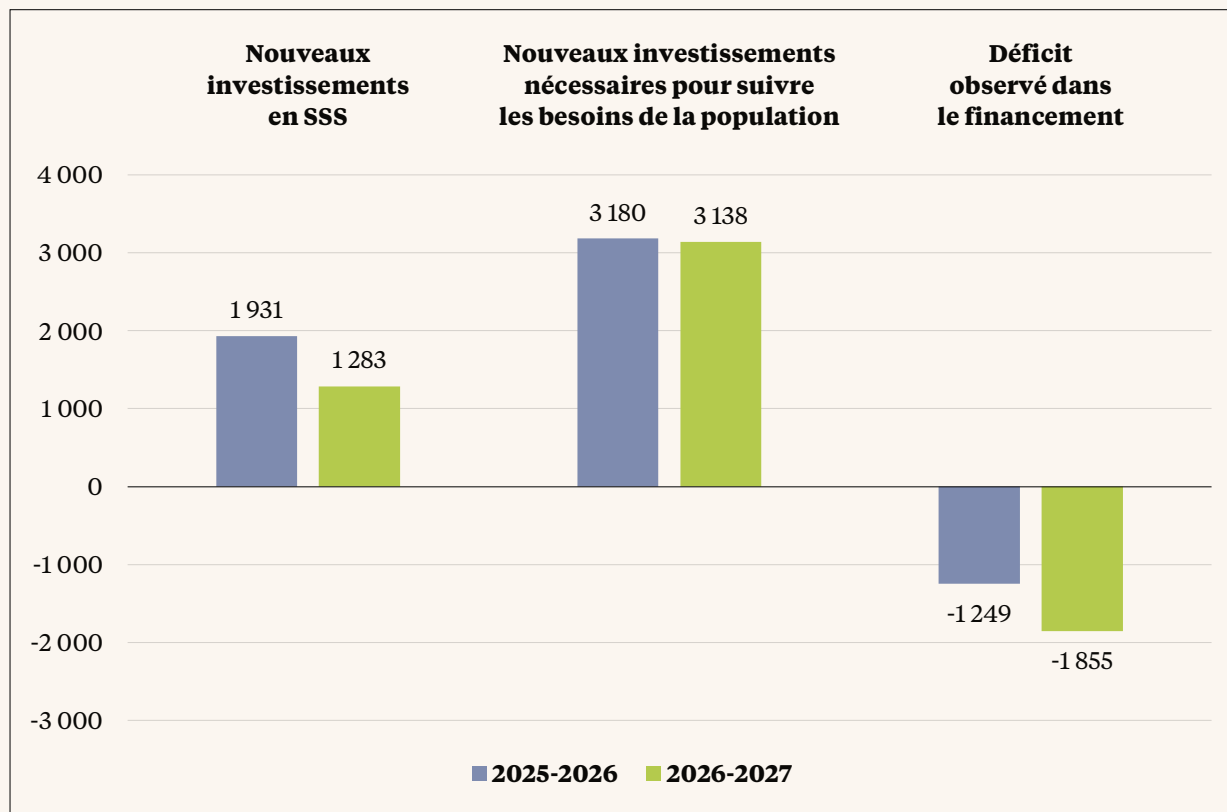
Avec le dépôt à Québec du budget 2025–2026 il y a quelques semaines, le ministre des Finances est venu confirmer ce que nous savions malheureusement déjà : les services publics vont subir une nouvelle période d'austérité. En 30 ans, ce sera la 3^e fois qu'une cure minceur est imposée au réseau.

- D'abord, dans la foulée de la recherche de l'atteinte du déficit zéro de la fin des années 1990 et de la réorganisation du réseau autour des CSSS début 2000.
- Ensuite, lors de la création des centres intégrés et de l'application de politiques d'austérité de 2010 à 2016.
- Maintenant, avec Santé Québec et le nouveau plan de compressions annoncé.

Un écart important se creusera dans les deux années à venir entre le financement réel du réseau de la santé et des services sociaux (SSS) et celui qui serait nécessaire pour couvrir l'évolution des besoins de la population.

Comment arrive-t-on à cette conclusion? En comparant les sommes annoncées dans le dernier budget avec celles qui auraient dû y être!

Écart entre les nouveaux investissements attendus en SSS et ceux nécessaires pour répondre aux besoins de la population, en M\$.



LE BOUCLIER BUDGÉTAIRE EN 2 ÉTAPES CLÉS

ÉVALUER

C'est en développant notre proposition de bouclier budgétaire que nous sommes en mesure aujourd'hui d'identifier objectivement l'existence d'un manque au niveau du financement annoncé. Ce manque, nous le constatons bien entendu tous les jours sur le terrain en ce qu'il occasionne son lot de surcharge de travail et de souffrance pour les usager·ère·s! Le « bouclier budgétaire » dont nous avons développé le concept ces quatre dernières années rend possible d'associer à ces constats un montant clair à exiger du gouvernement.

Comment arrivons-nous audit montant? Rien de plus simple!

Il faut tout d'abord définir l'impact monétaire de l'évolution des besoins de la population. Pour ce faire nous devons créer un indice de la croissance des dépenses nécessaires, qui se construit à l'aide de trois facteurs :

- les changements dans la structure démographique,
- les changements dans la pratique médicale,
- les projections d'inflation.

Le cumul de ces trois facteurs forme notre bouclier budgétaire. Nous pouvons ensuite comparer les sommes de ce dernier à celles des annonces gouvernementales (voir graphique de la page précédente).

Bien entendu, c'est une agence indépendante — le bureau de la Vérificatrice générale par exemple — qui doit être mandatée pour réaliser annuellement le travail d'évaluation indiqué précédemment et rendre public le fruit de son travail avant la présentation du budget.

LÉGIFÉRER

Pour que le bouclier budgétaire ne soit pas qu'un vœu pieux, nous proposons qu'une loi sur le bouclier budgétaire soit introduite et que celle-ci comprenne une disposition visant à contraindre le ministère des Finances à rendre disponibles pour le réseau les sommes identifiées. La santé et les services sociaux se retrouveraient donc avec une ligne budgétaire sécurisée, inamovible et conforme aux besoins de la population.

ON NE BADINE PAS AVEC LE FINANCEMENT DU RÉSEAU

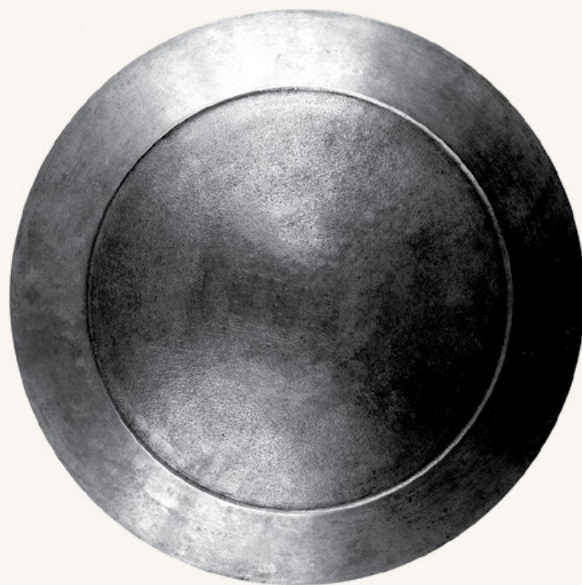
Certain·e·s pourraient penser que c'est fort de café. Est-ce bien raisonnable de régenter ainsi le ministre des Finances? Ne devrait-il pas avoir les mains libres afin de bien faire son travail?

Le fait est, justement, que nous suivons l'exemple que nous offre le gouvernement lui-même! Depuis la fin des années 1990 en effet, Québec a mis en place un cadre légal très restrictif qui impose en quelque sorte le retour constant à l'austérité.

- D'abord, par la loi sur le « déficit zéro » instaurée en 1996, qui force le dépôt d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire lorsqu'un déficit est constaté à Québec. Comme les gouvernements des trente dernières années mettent en branle des plans qui comportent toujours juste des mesures de compressions et aucune augmentation des revenus, cette loi est à l'origine des vagues d'austérité des dernières décennies.
- Ensuite, la loi sur la « réduction de la dette » mise en place 10 ans plus tard force de son côté le gouvernement à restreindre ses dépenses dans le but d'atteindre des cibles de réduction de la dette publique. Le Fonds des générations, créé dans le cadre de cette loi, détourne par ailleurs des revenus fiscaux du gouvernement vers un fonds spéculatif, le privant ainsi de sommes substantielles pour financer les services à la population.

Si, au nom de la rigueur budgétaire si chère à la pensée néolibérale, il est acceptable de contraindre ainsi la planification financière de l'État, pourquoi ne pas faire de même pour le financement de la santé et des services sociaux?

C'est en sortant le réseau de l'alternance constante entre période d'austérité et période d'investissement que nous serons en mesure d'améliorer la santé globale de la population et, ainsi, de nous montrer à la hauteur du principe d'égalité devant la maladie!



SIÈGE SOCIAL

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1255
Longueuil, Québec J4K 5G4
Tél. 450 670-2411 **ou** 1 866 521-2411
Télé. 450 679-0107 **ou** 1 866 480-0086

BUREAU DE QUÉBEC

1305, boul. Lebourgneuf, bureau 200
Québec, Québec G2K 2E4
Tél. 418 622-2541 **ou** 1 800 463-4617
Télé. 418 622-0274 **ou** 1 866 704-0274

www.aptsq.com • info@aptsq.com